

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2022

AFFAIRES SCOLAIRES

24 / 22_024 - TROPHÉE INTERNATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES 2022 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL AGRICOLE FONLABOUR

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

24 / 22_024 - TROPHÉE INTERNATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES 2022 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL AGRICOLE FONLABOUR

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 9 mars 2022

Service pilote : Direction Petite enfance - Scolaire - Périscolaire

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Corinne Fortin

Marie-Corinne FORTIN, rapporteur,

Le Trophée international des établissements agricoles a lieu chaque année au moment du salon international de l'agriculture à Paris. Ce concours rassemble 50 lycées agricoles français.

Les élèves de la classe BTS ACSE (Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole) 1ère année du lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole de Fonlabour ont participé à l'édition 2022 qui s'est déroulée du 26 février au 6 mars et souhaitent faire de ce projet un objectif pluriannuel pour leur établissement.

Plusieurs épreuves techniques et de communication composent ce concours. Les élèves ont également présenté leur lycée et participé à la promotion de notre territoire où ils développent des projets avec différents partenaires dont de nombreuses écoles primaires d'Albi.

Eu égard à la mobilisation des élèves sur ce projet qui met en valeur savoir-faire et territoire, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 200 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 200 € au lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole de Fonlabour pour soutenir sa participation au trophée international des établissements agricoles pour son édition 2022.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65, fonction 213, article 6574.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour ex
Pour
Olivie

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le 23/03/2022
ID : 081-218100048-20220321-22_024-DE

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.